

N°	5	9	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Convention de mandat 2019-03 revue (réalisation de travaux de restauration de mares sur le bassin versant de la Bresle, secteur d'Aumale).</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>9 septembre 2019</p> <p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 3</p> <p>Votants 3</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, Le 24 septembre à 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL. Cette séance de conseil fait suite à l'absence de quorum, constatée le 20 septembre dernier par Mme la Présidente.</p> <p>Étaient présents ce jour, Mme DUCROCQ, Mme LORAND-PASQUIER, Mme LUCOT-AVRIL.</p> <p>Absents excusés : Mme BIZET, Mme BORGEO, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. DECORDE, M. DEWAELE, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme NEAU, Mme SINEAU-PATRY, Mme TEMMERMANN.</p> <p><u>- Convention de mandat 2019-03 : réalisation de travaux de restauration de mares sur le bassin versant de la Bresle</u></p> <p>Dans le cadre de son programme de restauration des mares, l'Institution de la Bresle s'oriente également sur les mares dites «privées». Les propriétaires peuvent maintenant prétendre à des aides financières concernant la réhabilitation de leurs mares sous couvert d'une convention de mandat avec l'Institution.</p> <p>Cette dernière assure l'appui technique et administratif sans apporter de participation financière (rôle de boîte aux lettres pour les subventions).</p> <p>En raison de modifications souhaitées par les propriétaires récemment, il est proposé de redélibérer sur la convention 2019-03 (annule et remplace celle précédemment délibérée). Pour rappel, le montant de l'opération est déjà inscrit au budget de l'institution pour l'exercice 2019.</p> <p><i>Après avoir délibéré le conseil d'administration autorise Mme la Présidente :</i> - à signer la nouvelle convention avec Monsieur LANGLOIS de SEPTENVILLE et Madame GAFFARD qui souhaitent entreprendre des travaux de réhabilitation sur leurs mares, la convention 2019-03 votée ce jour et annexée à la présente, se substituant à la précédente votée le 02/04/2019.</p>
--	---

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 24/09/2019
Acte exécutoire le : 24/09/2019
la Présidente de l'Institution
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Virginie LUCOT-AVRIL**

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle
3, rue Sœur Badier - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com